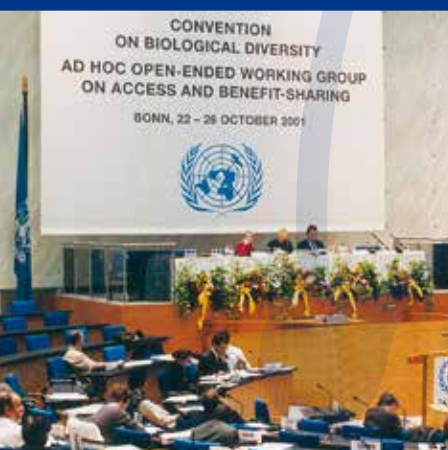




## L'INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'APA



## Du global au local : l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

Une initiative multi-donateurs pour la mise en œuvre de la CDB couvrant les ressources génétiques, la réduction de la pauvreté et la gouvernance

[www.abs-initiative.info](http://www.abs-initiative.info)



Fiancée par



Ministère fédéral de la  
Coopération économique  
et du Développement



DANISH MINISTRY  
OF THE ENVIRONMENT



Mise en œuvre par



Programme de mise en œuvre de la  
Convention sur la diversité biologique

## APA : trois lettres pour le développement

Pendant des siècles, les sociétés de la planète ont **transféré et échangé des ressources biologiques**. Pour ce faire, elles se sont appuyées sur les connaissances autochtones liées à l'exploitation de ces ressources. Aujourd'hui, les industries comme le secteur pharmaceutique, l'industrie cosmétique, la phytogénétique ou la zootechnie continuent de parcourir le globe en quête de nouvelles ressources génétiques (RG) pour développer ou améliorer leurs produits. Cependant, les gains et les avantages tirés de ces transferts n'ont guère été partagés avec les communautés d'origine. Récemment encore, les pays en développement ne disposaient d'aucun recours pour garantir que l'usage fait de leurs ressources génétiques et de leurs savoirs traditionnels soit compensé.

Le principe de l'**accès et du partage des avantages (APA)**, inscrit dans la Convention sur la diversité biologique (CDB), présente à cet égard des opportunités de développement. Il vise à garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En d'autres termes, lorsque des ressources génétiques sont utilisées à des fins scientifiques ou commerciales, leur pays d'origine doit être dédommagé. D'une manière générale, les objectifs de l'APA sont les suivants :

- Générer des bénéfices destinés à la réduction de la pauvreté et à la conservation de la nature ;
- Encourager le renforcement des capacités en transférant technologies, savoirs et compétences ;
- Améliorer le développement social ;
- Garantir la responsabilité et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Les principaux mécanismes de l'APA ainsi que la base de tout accord entre utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques sont le **consentement préalable en connaissance de cause (CPCC)** et des **conditions convenues d'un commun accord (CCCA)**.

## Le Protocole de Nagoya sur l'APA

Le Protocole de Nagoya, qui a été adopté en octobre 2010 sous les auspices de la CDB, constitue une étape essentielle, car il offre aux Parties un cadre contraignant, internationalement reconnu, pour l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des

avantages découlant de leur utilisation. Il accroît la sécurité juridique et la transparence pour les utilisateurs et les fournisseurs en :

- instaurant des conditions prévisibles d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles qui leur sont associées ;
- encourageant un partage adéquat des avantages lorsque des ressources génétiques quittent le territoire d'un pays fournisseur et que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques sont utilisées ;
- soutenant des mécanismes de contrôle du respect des conditions convenues entre les parties prenantes et les cadres nationaux régissant l'APA.

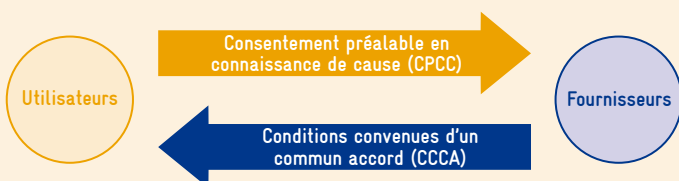
Le Protocole de Nagoya peut être considéré comme un élément clé dans la conception d'un cadre mondial pour le développement durable. En adoptant une approche basée sur l'économie de marché pour valoriser la biodiversité, il représente en outre un pilier de l'économie verte mondiale.

## L'Initiative APA : libérer le potentiel de l'APA

Les acteurs au niveau politique et administratif ne sont pas encore tous conscients des **opportunités de développement** qu'offre l'APA. Peu de pays disposent d'ores et déjà d'un cadre réglementaire régissant l'APA au niveau national et, lorsqu'un tel cadre existe, les pays sont souvent confrontés à des difficultés pour sa mise en vigueur. Le dialogue entre parties prenantes doit être renforcé de manière à encourager la sensibilisation à leurs intérêts mutuels et souvent communs. Il importe également d'harmoniser les approches régionales en matière d'APA y compris les inventaires et les informations sur la valeur des ressources génétiques.

L'adoption du Protocole de Nagoya a renforcé l'importance d'un développement des compétences nécessaires à une pleine exploitation du potentiel de l'APA, et c'est là le défi qu'entend relever l'**Initiative de renforcement des capacités pour l'APA**. L'Initiative a pour objectif de réunir différentes parties prenantes de l'APA afin de négocier des accords et de les aider à développer les capacités nécessaires à l'obtention de résultats satisfaisants pour chacune d'entre elles. En font partie, la formation visant à l'acquisition de compétences dans les domaines de la communication et des négociations ainsi que le partage de connaissances, d'informations et de meilleures pratiques.

Les pays riches en ressources (« fournisseurs ») doivent faciliter l'accès à leurs ressources génétiques.



Les pays riches en technologies (« utilisateurs ») doivent partager les avantages issus des RG et faciliter l'accès aux technologies et aux moyens importants pour leur conservation et leur utilisation.



## Objectifs et étapes de l'Initiative

L'objectif global de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA est de contribuer - au travers de partenariats commerciaux entre le Sud et le Nord, sur un « pied d'égalité » - à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, au transfert de technologies, au développement social et à la conservation de la biodiversité en mettant en œuvre le Protocole de Nagoya et le troisième objectif de la CDB dans son intégralité.

Par l'adoption du Protocole de Nagoya, l'Initiative APA met à présent l'accent sur le soutien apporté à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole en Afrique et, depuis 2012, également dans les pays des Caraïbes et du Pacifique, en œuvrant à la réalisation des objectifs suivants :

1. L'Afrique ainsi que les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ratifient le Protocole de Nagoya et, après son entrée en vigueur, bénéficient de ses mécanismes de mise en conformité au niveau international et national.
2. Des politiques et des cadres réglementaires nationaux favorables, transparents et responsables dans le domaine de l'APA sont élaborés et mis en œuvre et permettent aux parties prenantes d'Afrique et des pays ACP de s'engager dans des partenariats APA équitables avec la communauté des chercheurs et le secteur privé.
3. La mise en valeur des ressources génétiques dans les pays fournisseurs est améliorée et des accords APA opérationnels contribuent à la conservation de la biodiversité et au maintien des moyens d'existence des populations rurales.
4. Des partenaires nationaux, bilatéraux et internationaux soutiennent la mise en œuvre de l'APA au niveau national et (sous-) régional.
5. Les approches visant à mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sont coordonnées au niveau régional et sont harmonisées avec d'autres processus et forums concernant l'APA afin d'intensifier la coopération transfrontalière et de combler les lacunes juridiques.

Les principaux processus de mise en œuvre engagés dans le but d'atteindre ces objectifs concernent la ratification, la mise en œuvre au niveau national, la création de chaînes de valeur ainsi que le renforcement des processus APA à différents niveaux de même que le développement des capacités sous-régionales et la coordination des processus internationaux à titre de mesures de soutien.



Seulement environ 2 millions d'espèces sur près de 30 millions sont connus de la Science. Comme dans la forêt tropicale du Gabon, les chercheurs issus des instituts de recherche à but lucratif et des instituts de recherche universitaire font de la bioprospection dans les écosystèmes pour découvrir de nouvelles plantes, animaux et codes génétiques.

### Étapes à ce jour :

- Représentants des parties prenantes des différentes sous-régions d'Afrique ont élaboré et se sont mis d'accord sur une vision APA pour l'Afrique, se donnant ainsi un but précis à atteindre.
- L'Afrique comme groupe négociant dans le contexte de l'ONU, a défendu sa position d'une seule voix lors des négociations pour un régime international.
- L'Afrique et les pays ACP s'attaquent aux défis relevés dans la nouvelle phase, à savoir notamment la communication et les aspects intersectoriels liés à l'APA: Communication, éducation et sensibilisation autochtones et locales, approches sectorielles, dialogues sur l'APA avec les entreprises, mesures prises par les pays utilisateurs, droit de propriété intellectuelle (DPI), etc. ;
- Des études sur des questions pertinentes servent à informer les divers processus : p. ex. l'interface entre APA et la législation/régulation des forêts.
- La commission de l'Union Africaine a demandé le soutien de l'Initiative APA dans l'élaboration des lignes directrices pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'APA en Afrique.
- La COMIFAC a adopté une stratégie nationale pour le développement d'une harmonisation des politiques nationales APA.
- L'APA est complètement intégré dans les projets bilatéraux de coopération au développement de nombreux pays, comme au Maroc ou en Namibie.
- Des partenariats public-privé ont été démarrés afin d'améliorer l'engagement des entreprises dans l'approvisionnement éthique de la biodiversité africaine, et afin d'augmenter la compréhension des décideurs politiques concernés.

Contributions locales sur les processus au niveau international ; il est essentiel que les points de vue des communautés locales et autochtones soient pris en compte dans les systèmes de gouvernance APA aux niveaux national et international.

Les entreprises se préparent d'ores et déjà à l'APA. Ainsi, au ministère danois de l'Environnement à Copenhague, l'Initiative APA a organisé une journée d'échange entre les secteurs public et privé. Cette réunion avait pour objet de déterminer la nature des partenariats et des conditions propices qui seraient nécessaires à la promotion des accords APA dans les pays en développement. L'échange visait également à identifier les investissements de soutien indispensables de la part des secteurs privé et/ou public des pays développés.



Les ressources génétiques marines font l'objet de recherches et de biodécouvertes. Elles servent également de base pour le développement de produits commerciaux, par exemple dans le secteur pharmaceutique et l'industrie des soins corporels. L'élaboration de règles applicables en matière d'APA représentera un défi de taille, en particulier pour les pays (insulaires) dotés de longs littoraux et d'eaux placées sous leur juridiction nationale, comme dans les régions des Caraïbes et du Pacifique.





Emmener les négociateurs sur le terrain : Le coordinateur du International Co-operative Biodiversity Group (ICBG) ainsi que 80 participants du 3ème Atelier panafricain prennent la route pour voir comment la bioprospection non ciblée est effectuée sur le terrain.

La diversité agricole continue de jouer un rôle important pour la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement. La qualité de ce maïs sucré est examinée avant que le maïs ne soit déposé dans une banque de semence du Ethiopian Institute for Biodiversity Conservation pour un élevage future.



- Le travail et les impacts de l'initiative APA ont été reconnus à plusieurs occasions dans des décisions prises par les parties du CDB.

L'Initiative APA s'engage à continuer de soutenir les parties prenantes dans leurs efforts envers des accords APA équitables et à faciliter les négociations APA visant à promouvoir le développement et à réduire la pauvreté.

## La pertinence de l'APA

Plusieurs cas ont permis d'illustrer la pertinence des principes APA. En voici trois exemples :

**Hoodia gordonii** est un coupe-fin bien connu. Cette plante originaire d'Afrique du Sud est utilisée depuis des siècles par les communautés San et Nama. On estime aujourd'hui que les produits pharmaceutiques à base de Hoodia généreront des millions de dollars sur les marchés internationaux. Sur la base des accords APA négociés, les San touchent aujourd'hui 6 % de ces recettes au titre des redevances et 8 % au titre des paiements jalonnés. Ces sommes sont versées dans un fonds San-Hoodia spécialement créé à cette fin. En termes d'avantages non monétaires, la communauté bénéficie de formations dispensées au niveau local et d'activités de renforcement des capacités.

L'**arganier** est un arbre endémique du Maroc. Ses produits sont utilisés à diverses fins, les plus importantes étant l'alimentation, les produits pharmaceutiques et les cosmétiques. L'accroissement de la demande internationale a donné naissance à toute une indus-

trie locale. Jusqu'à présent, les efforts de développement se sont concentrés sur les coopératives de femmes actives dans le commerce équitable de produits issus de l'arganier. Toutefois, le potentiel lié à des accords de partage des avantages de l'arganier reste inexploité. Des entreprises internationales se sont lancées dans des projets de recherche et de développement sur ses ingrédients biochimiques. Dans le cadre de ce processus, les chercheurs utilisent les ressources génétiques du Maroc ainsi que les savoirs locaux qui y sont associés. Si le pays développait une législation nationale en matière d'APA, les fournisseurs locaux pourraient obtenir une indemnisation monétaire et/ou non monétaire pour l'utilisation de leurs ressources et de leurs connaissances.

L'écorce et les tiges du **mamala**, un arbre présent dans les îles Samoa, sont traditionnellement utilisées pour traiter les maladies infectieuses comme l'hépatite. Ce savoir a été transmis à un chercheur de l'Université de Californie à Berkeley par deux guérisseuses locales. Le gouvernement samoan, en association avec les chefs et les guérisseurs locaux, a donné son consentement informé préalable (CIP) à trois instituts de recherche américains pour qu'ils étudient les plantes médicinales des Samoa. Les expériences conduites ont montré que la substance active du mamala, la prostratine, pourrait être efficace dans la lutte contre le VIH. Sur la base de conditions convenues d'un commun accord (CCCA), une molécule a été développée qui pourrait accroître l'efficacité des traitements de lutte contre le SIDA. L'accord garantit que les recettes d'éventuelles ventes commerciales de médicaments dérivés de la prostratine seront partagées avec le peuple samoan qui a contribué à la découverte de l'arbre et de ses propriétés. Les avantages non monétaires prévoient, entre autres, le partage de connaissances scientifiques avec les peuples autochtones et la reconnaissance de leur contribution intellectuelle à cette recherche dans les publications scientifiques.

Tous ces cas illustrent certains des défis rencontrés dans la négociation d'accords APA applicables. Les acteurs et les questions concernés ont tendance à varier considérablement en fonction de la ressource génétique, du savoir traditionnel ou encore du degré de participation des communautés ou des conditions de culture et d'utilisation de la ressource. La longueur du délai nécessaire entre la phase de recherche et de développement et l'étape de la mise sur le marché d'un produit commercialement viable représente un défi supplémentaire, en particulier dans le secteur pharmaceutique.



## Mode de fonctionnement de l'Initiative : le principe de l'ascenseur pour le renforcement des capacités en matière d'APA.

Guidée par le « principe de l'ascenseur », l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA relie le niveau local à celui des négociations au sein des Nations Unies et utilise les activités régionales et sous-régionales comme plateformes de lancement.

Le principe de l'ascenseur encourage la plus large interaction possible et garantit que toutes les parties prenantes concernées des régions partenaires de l'Initiative (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont la possibilité de participer au dialogue et aux négociations.

Des informations détaillées sur les activités prévues et mises en œuvre sont disponibles sur le site internet de l'Initiative à l'adresse : [www.abs-initiative.info](http://www.abs-initiative.info)

| Niveau d'intervention   | Préparation de l'autorité nationale APA | Autres parties prenantes            | Principaux instruments utilisés à différents niveaux  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|---|
| Niveau ONU              | International negotiations              | Autorités APA d'autres pays         | <ul style="list-style-type: none"> <li>③ Contributions des parties prenantes sur l'APA lors des réunions pertinentes</li> <li>⑥ Documents techniques et études</li> <li>⑦ CESP sur l'APA</li> </ul>   |
| Niveau (sous-) régional | Harmonisation de la législation         | Autorités APA d'autres pays         | <ul style="list-style-type: none"> <li>① Ateliers multipartites</li> <li>⑤ Echange d'informations / CHM</li> <li>② Formations thématiques</li> <li>⑥ Documents techniques / études</li> <li>④ Meilleures pratiques avec la recherche / le secteur privé</li> <li>⑦ CESP sur l'APA</li> <li>⑨ Consultations ciblées</li> </ul> |
|                         | Coopération régionale                   | Recherche Secteur privé Communautés |   |
| Niveau national         | Lois et réglementations                 | Recherche Secteur privé Communautés | <ul style="list-style-type: none"> <li>⑨ Consultations ciblées</li> <li>① Ateliers multipartites</li> <li>③ Echange de connaissances entre pairs</li> <li>④ Meilleures pratiques avec la recherche / le secteur privé</li> <li>⑦ CESP sur l'APA</li> </ul>  |
| Niveau local            | Mise en œuvre et suivi                  | Recherche Secteur privé Communautés | <ul style="list-style-type: none"> <li>⑨ Consultations ciblées</li> <li>④ Meilleures pratiques avec la recherche / le secteur privé</li> <li>③ Echange de connaissances entre pairs</li> <li>⑦ CESP sur l'APA</li> </ul>  |

Elaboration de recommandations

Elaboration et mise en œuvre de recommandations

- ① Ateliers multipartites pour échanger de manière participative sur des nouvelles questions liées à l'APA et pour définir les priorités en matière de renforcement des capacités
- ② Sessions de formation thématiques et/ou axées sur les besoins des différentes parties prenantes en proposant des formations régionales sur les compétences en matière de négociation ainsi que sur des points d'ordre juridique, de sensibilisation, de contrôle, de planification et conception de projets
- ③ Transfert des connaissances entre pairs au niveau local et national, entre pays partenaires mais aussi au niveau mondial (p. ex. échanges Sud-Sud), entre le secteur privé, l'administration ou les décideurs au niveau des gouvernements etc...
- ④ Promouvoir les pratiques exemplaires d'APA avec le secteur privé incluant l'examen des leçons apprises afin d'identifier des intervenants additionnels et investisseurs potentiels et ainsi initier des projets commerciaux d'APA qui sont à la fois justes et équitables

- ⑤ Échange d'informations et gestion des connaissances au sein des différents groupes de parties prenantes au niveau national ainsi qu'au niveau régional / mondial pour p. ex. créer une base de données sur les questions liées à la bioprospection (incluant les aspects juridiques et politiques)
- ⑥ Documents et analyses techniques pour stimuler les débats de fonds et appuyer le processus de décision
- ⑦ Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) pour développer des stratégies, des outils et du matériel de sensibilisation pour communiquer la question de l'APA à différents groupes cibles
- ⑧ Participation active et/ou apports substantiels des représentants des pays partenaires aux réunions importantes organisées au niveau des Nations Unies au sujet de l'APA en proposant des conseils méthodologiques et des interventions thématiques dans les ateliers préparatoires et sessions de mise à jour technique des délégués
- ⑨ Consultations ciblées avec les acteurs et les « gate keepers » (gardiens de l'APA) dans les processus décisionnels importants pour l'APA au niveau national et sous-régional.

## Une inspiration venue d'ailleurs : la participation internationale à l'Initiative

Afin de contribuer à optimiser la gouvernance et la responsabilité des différents acteurs, un éventail d'experts internationaux provenant tant du monde universitaire que professionnel participe également à l'Initiative. Des facilitateurs, des médiateurs et des formateurs peuvent ainsi apporter leur aide aux communautés et aux gouvernements locaux dans la mise en œuvre des principes du Protocole de Nagoya.

Cette démarche fait suite aux recommandations du Plan d'action sur le renforcement des capacités en matière d'APA de la CDB et vient soutenir la vision selon laquelle l'APA doit devenir un instrument puissant de réduction de la pauvreté en Afrique.

## Gouvernance et structure organisationnelle

- **L'hôte** de l'Initiative est le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).
- L'adhésion est ouverte à toutes les institutions et organisations qui s'engagent à contribuer de manière significative au budget de l'Initiative.
- **Des partenariats** sont en cours de conclusion avec d'autres donateurs/institutions donatrices et organisations internationales qui travaillent sur les questions pertinentes et ont une vision claire des complémentarités et des synergies liées au renforcement des capacités en matière d'APA.
- **Trois comités de pilotage (CP)** composés d'une personne désignée par chaque membre, de représentants des parties prenantes dûment nommés (gouvernement, communautés autochtones/locales, universités), de représentants de partenaires de l'Initiative et du coordinateur de cette dernière.
- **Le Secrétariat** de l'Initiative, confié à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, est l'unité centrale de gestion et de mise en œuvre de l'Initiative et fait office de point focal pour les relations avec ses membres et ses partenaires.



Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon.

## Contact

Dr. Andreas Drews  
Coordinateur de l'Initiative de renforcement  
des capacités pour l'APA  
Division 47 Environnement et Changement Climatique

Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Boîte postale 5180  
65726 Eschborn  
Allemagne

T +49 (6196) 79-1363  
F +49 (6196) 7980-1363  
E andreas.drews@giz.de  
I [www.giz.de/biodiv](http://www.giz.de/biodiv) und [www.abs-initiative.info](http://www.abs-initiative.info)

Photos: S. al-Janabi, GeoMedia; Mateusz Banski,  
SCBD; George Steinmetz

© Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH /  
Novembre 2013